

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MERCREDI 27 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 27 avril à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Yvette PERIOT, Marc CHARTRER, Karine GLAZIOU, Marie SCHMIDT, André VALADE, Elyane XENE, Tony LEBLOND

Absents excusés : Yves PORTEIX, Marie-José MARY, Delphine COVILI, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLE, Marie ALEXANDRE,

Mme Anne-Marie BRUNIE a été élue secrétaire.

M. LEBLOND se présente en remplacement de Mme Céline EL AID. Chacun se présente pour le nouvel arrivant.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte rendu du CCAS du 30 mars 2022.**

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 30/03/2022. Le compte rendu est mis au vote.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve le compte rendu du CCAS du 30/03/2022.

**2) Modification de la liste des membres du CCAS**

Mme MESTRES rappelle l'arrêté municipal n°22.147 du 21 avril 2022 modifiant la liste des membres du conseil d'administration du CCAS

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Prend acte de la désignation de M. LEBLOND chef de service du pôle social SAMSAH-SAVS et Foyer d'hébergement

**3) Demandes de subventions au profit d'associations**

Madame MESTRES présente les demandes de subventions formulées par différentes associations sociales et caritatives.

Mme MESTRES présente une fiche pour l'association « Entraide et Partage Albera » permettant de communiquer l'information. Quelques modifications sont à apporter : mettre en plus grand le mardi, ajouter l'horaire de la navette et le lieu de départ, adopter le format A3.

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve le versement d'une subvention de 100 € au profit de l'association Sclérose en Plaque,
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € au profit du Téléthon,
- Indique que, concernant le restos du Cœur, l'aide de Sorède se poursuivra avec l'antenne de Saint André, et rejette la demande de l'instance nationale.
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours ;
- Autorise M. le Président à en effectuer le versement.

**4) L'aide au permis de conduire**

Après la lecture du document remis par Mme PERIOT et de celui établi par la mairie concernant l'aide au permis de conduire, l'assemblée vérifie la qualité juridique des clauses proposées.

S'en suit une discussion sur la période de mise en place de la mesure d'aide et sur la campagne d'information qui pourrait débuter courant mai.

Lors de la prise d'inscription il faudra donner les renseignements sur les autres aides possible.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la mise en place de l'aide au Permis de conduire selon les conditions et modalités suivantes :

Les conditions cumulatives d'éligibilité : être âgé de 16 à 25 ans, primo-conducteur, habitant de Sorède ; être inscrit dans une auto-école ; l'aide sera attribuée en fonction du revenu fiscal de référence (celui des impôts). L'aide viendra en complément des dispositifs de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales

Objet de l'aide porte sur la passation du permis de catégorie B. Le montant est de 200 €.

Les modalités de versement : après instruction de la demande, l'aide sera versée directement à l'auto-école.

Engagement du bénéficiaire : signer un engagement citoyen auprès d'une association sociale d'un minimum de 20h et participer au stage de sensibilisation aux conduites à risques du Conseil Départemental

- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitifs 2022
- Mandate M. le Président pour en effectuer les versements

**5) Questions diverses**

- La prochaine réunion est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2022 à 18h00.

**Séance levée à 19h15**

**Affiché le 20 mai 2022**

**La Vice-Présidente**

**Mireille MESTRES**



**La Secrétaire**

**Anne-Marie BRUNIE**